

PROJET EDUCATIF

23 avril 2025

Préambule

Les communes d'ALEXAIN, CONTEST, LA BIGOTTIERE, PLACÉ, SAINT GEORGES BUTTAVENT, SAINT GERMAIN D'ANXURE et SAINT GERMAIN LE GUILLAUME ont engagé une réflexion concernant les loisirs éducatifs des enfants sur les temps extrascolaires et ont sollicité la Fédération départementale Familles Rurales pour les accompagner dans cette réflexion.

De cette démarche concertée est née un comité de pilotage rassemblant l'ensemble des acteurs chargé d'assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de l'action.

L'accueil de loisirs multi-sites est déclaré auprès de la DSDEN par la Fédération départementale Familles Rurales de la Mayenne et il est organisé en partenariat avec les communes d'ALEXAIN, CONTEST, LA BIGOTTIERE, PLACÉ, SAINT GEORGES BUTTAVENT, SAINT GERMAIN D'ANXURE et SAINT GERMAIN LE GUILLAUME.

L'accueil de loisirs multi-sites sera ouvert en priorité à tous les enfants scolarisés en primaire et résidant dans les communes partenaires. La capacité d'accueil sera fonction de l'espace disponible des locaux mis à disposition.

Les enfants pourront être accueillis sur 2 sites dans les lieux suivants :

- Site d'Alexain : l'école publique, 10 rue de la Mairie
- Sites de Contest : l'accueil de loisirs, 2 rue des sports

Les municipalités veilleront à se concerter avec la Fédération et les directeurs de l'accueil de loisirs pour aménager les lieux afin d'accueillir les enfants dans un cadre confortable et sécurisant.

Le suivi de l'action sera assuré par le Comité de Pilotage, composé

- D'élus des collectivités partenaires
- Des directeurs de l'accueil de loisirs et d'un représentant de la Fédération Familles Rurales
- Du responsable « pôle enfance » de Mayenne communauté
- Des partenaires institutionnels CAF et MSA

Le comité de pilotage se réunira au minimum 2 fois par an pour faire le point sur les activités en cours et sur les projets futurs.

Le projet éducatif s'articule autour de quatre grands axes suivants :

- **Des activités diversifiées favorisant l'éveil, l'apprentissage, la découverte, la créativité**
- **Actions favorisant « le vivre ensemble », le sens des autres**
- **Un temps centré sur les loisirs**
- **Un lieu d'accueil avec et pour les familles**

1- Des activités diversifiées favorisant l'éveil, l'apprentissage, la découverte, la créativité, l'imaginaire

- ✦ Offrir des activités que les parents ne peuvent pas faire ou des activités auxquelles les enfants n'ont pas accès dans leur environnement proche ;
- ✦ Valoriser des activités de plein air autant que possible : sportives, scientifiques, créations manuelles et culturelles ;
- ✦ Favoriser des activités à partir des potentialités qu'offre le territoire, ses équipements et ses habitants ;
- ✦ Permettre l'accès aux d'activités à l'extérieur que l'enfant n'a pas l'occasion de fréquenter : cinéma, parcs d'activités, spectacles, etc. ;
- ✦ Agir avec d'autres structures et partenaires ;
- ✦ Savoir exploiter l'imaginaire à partir de peu de choses, pas toujours avec des moyens matériels importants ;
- ✦ Que l'initiation à l'activité donne les moyens à l'enfant de pouvoir la refaire chez lui d'une manière autonome ;
- ✦ L'activité, ce n'est pas uniquement un acte de consommation, éviter de proposer systématiquement des activités clef en main, des choses toutes faites qu'il se contente de reproduire.

2- Actions favorisant « le vivre ensemble » et le sens des autres dans le respect des différences

- ✦ Développer la citoyenneté par le respect des lieux, du matériel, des différents espaces de vie, des différences sociales et culturelles, par la découverte de la vie en communauté ;
- ✦ Veiller à ce que les activités n'excluent pas certains enfants, favoriser l'entraide, la solidarité entre les enfants ;
- ✦ Veiller au respect des autres, les associer dans la mise en place et l'élaboration d'un code de vie ;
- ✦ Permettre l'inscription des enfants porteurs d'un handicap en étudiant avec la famille les conditions d'accueil de l'enfant ;
- ✦ Développer la culture de la bonne humeur, la gaieté, la joie de vivre ensemble.

3- Un temps centré sur les loisirs

- ✦ Mettre en place un lieu adapté de vie spécifique à l'activité loisir de l'enfant ;
- ✦ Permettre à l'enfant de développer la créativité et l'imaginaire ;
- ✦ Aménager des temps de discussion pour lui permettre d'exprimer des souhaits ;
- ✦ Favoriser des temps de vie autonome, par l'aménagement de temps calme où l'enfant peut librement utiliser les lieux pour jouer seul, se reposer s'il le souhaite et/ou organiser des jeux spontanés ;
- ✦ Possibilité pour choisir son activité ou de la laisser pour y revenir, « ce n'est pas l'école, c'est son loisir ».

4- Un lieu d'accueil avec et pour les familles

- ✦ En ayant le souci de recueillir leurs avis sur la satisfaction ou non du service, en leur permettant de faire des suggestions, lors des rencontres (réunion, soirée festive, matinée portes ouvertes, enquête de satisfaction, par la discussion avec eux le matin ou le soir) ;
- ✦ Par la mise en place de moyens de communication : panneaux à l'accueil, plaquettes, portail famille, newsletter ;
- ✦ En mettant en place des instants conviviaux qui vont favoriser la discussion ;
- ✦ Être accueillant avec chacun ;
- ✦ Aller vers les familles, les saluer le matin, avoir le souci de parler avec tous sans favoritisme ;
- ✦ Les inciter à venir dans le lieu de l'accueil, leur parler des activités.